



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

B2B Trust offre une zone sûre aux investisseurs en cette période de difficultés économiques

Le nouveau Compte d'investissement à intérêt élevé offre un taux d'intérêt concurrentiel assorti d'une garantie

Toronto, le 21 octobre 2008 – B2B Trust a lancé aujourd'hui son nouveau Compte d'investissement à intérêt élevé (CIIE) offert par l'entremise de conseillers. Contrairement à un compte d'épargne à intérêt élevé traditionnel, le CIIE offre aux investisseurs un taux d'intérêt concurrentiel de 3,10 %¹ assorti d'un taux d'intérêt minimal garanti innovateur qui est lié au taux préférentiel². Le CIIE de B2B Trust^{MC} est admissible à l'assurance dépôt de la SADC³.

« En cette période de difficultés économiques, les conseillers sont à la recherche d'options de placement stables qui offrent des taux de rendement concurrentiels pour leurs clients », déclare M. François Desjardins, président et chef de la direction de B2B Trust. « Que vous soyez un conseiller désireux d'accroître le capital du portefeuille de vos clients ou un investisseur particulier à la recherche d'un professionnel pour gérer vos finances, le nouveau CIIE de B2B Trust est le produit qui vous convient. »

Un des avantages de base du CIIE est le taux d'intérêt minimal garanti demeurant en vigueur pendant toute l'année civile : il s'agit d'un avantage très intéressant qui, à l'heure actuelle, n'est offert par aucun des concurrents importants de B2B Trust. Essentiellement, B2B Trust garantit que les investisseurs bénéficieront toujours d'un taux d'intérêt égal ou supérieur au taux préférentiel moins un pourcentage déterminé, et ce, n'importe quel jour, en fonction du taux préférentiel établi ce jour là.

Autres avantages importants :

- Aucun achat minimal;
- Aucun solde minimum – intérêts versés sur chaque dollar;
- Pas de frais⁴;
- Aucune période de blocage ou date d'échéance;
- Admissible à un compte enregistré ou non enregistré.

Le principal avantage du CIIE de B2B Trust pour les conseillers est sa facilité d'accès. Le CIIE est accessible par l'entremise de FundSERV, le système le plus largement utilisé par les conseillers et celui qu'ils connaissent le mieux. « Le CIIE devance la concurrence grâce à un taux d'intérêt dynamique. De plus, puisque le CIIE est accessible par l'entremise d'une plate-forme utilisée par les conseillers, ces derniers ont un accès pratique à cet extraordinaire instrument de placement », fait remarquer M. Desjardins. « Avec ce lancement, B2B Trust renforce sa position comme l'un des chefs de file canadiens parmi les fournisseurs de services financiers pour les intermédiaires. »



À propos de B2B Trust

B2B Trust est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Trust, dont le siège social est situé à Toronto, possède des bureaux partout au Canada. L'institution offre ses services à plus de 14 000 professionnels du domaine des finances, dont des conseillers et des courtiers indépendants, des concessionnaires, des maisons de courtage et des émetteurs de fonds communs de placement. B2B Trust offre des produits de première qualité assortis de taux concurrentiels et d'un service exceptionnel. Font partie des offres importantes du marché les prêts investissement, les prêts REER, les dépôts par courtier, les comptes autogérés, les services bancaires et les services de courtage hypothécaire de la Banque Laurentienne. Pour obtenir plus de renseignements sur l'entreprise et les produits offerts, veuillez visiter le site www.b2btrust.com.

-30-

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Matthew Naftolin
Veritas Communications
416.955.4592
Naftolin@veritascanada.com

¹ Les taux annuels sont sujets à des changements sans préavis. L'intérêt est calculé chaque jour sur le solde de clôture et versé chaque mois. Le taux d'intérêt affiché a pris effet le 9 octobre 2008 sur le CIE de B2B Trust de série A. Ce taux est sujet à des changements sans préavis. ² Le taux préférentiel est celui de la Banque Laurentienne du Canada, lequel peut fluctuer de temps à autre. Le taux d'intérêt minimal garanti est établi en fonction du taux préférentiel, duquel est soustrait un pourcentage déterminé, redéfini le 31 décembre de chaque année. ³ B2B Trust est membre de la SADC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la garantie de la SADC, veuillez visiter le site b2btrust.com. Vous pourrez y télécharger la brochure « Protection de vos dépôts » de la SADC. ⁴ Le CIE de B2B Trust n'est assorti d'aucuns frais; des frais peuvent être imputés toutefois, selon les conditions de tenue de compte.

^{MC} CIE de B2B TRUST est une marque de commerce de B2B Trust. © B2B TRUST est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Trust.